Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 085-258502962-20261013-D142_BUR131026-DE

D142-BUR131026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Jean-Claude BIRON, Jean-François BIRON, Stéphane BOUILLAUD, Loïc CHUSSEAU, Alexandra GABORIAU, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Antoine METAIS, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD
Excusés : Christophe HOGARD, Romain LEYMONERIE
Date de convocation : 6 octobre 2026
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Avenant n° 2 au marché 2024-M707 « Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la mise en œuvre d'une collecte séparée et compostage de biodéchets et déchets végétaux sur la municipalité de Zahlé au Liban »

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire

Vu la délibération D071-COS090626 du 09 juin 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Vu la délibération D070-COS090626 du 09 juin 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au Président,

Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau que Trivalis a conclu le 11 mars 2025, avec l'Association Libanaise pour la Maîtrise de l'Énergie et pour l'Environnement (ALMEE), un marché de prestations intellectuelles passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, relatif à une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'une collecte séparée et compostage de biodéchets et déchets végétaux sur la municipalité de Zahlé au Liban.

Monsieur le Président ajoute qu'il s'agit d'un marché décomposé en tranches définies comme suit :

- Tranche Ferme : Assistance à la phase de préparation du projet
- Tranche Optionnelle affermie : Assistance à la phase opérationnelle du projet

Monsieur le Président informe les membres du bureau de l'objet de l'avenant :

Considérant que Trivalis prévoyait initialement l'acquisition de l'ensemble du matériel destiné au ramassage et au compostage des déchets végétaux et des biodéchets, en France, pour une exportation au Liban (camion, broyeur, équipements...).

Considérant l'infructuosité de plusieurs consultations lancées par Trivalis.

Considérant que pour répondre aux besoins, il a été décidé de procéder à l'acquisition de ces équipements directement au Liban et que pour ce faire, il a été nécessaire de s'appuyer sur les compétences de l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau, de conclure le présent avenant afin de prendre en compte, pour un coût supplémentaire de 8 940,00 € HT, les prestations complémentaires réalisées par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, telles que :

- Assistance à la modification du cahier des charges technique,
- Assistance à la redéfinition des besoins,
- Identification des entreprises candidates,
- Participation à l'analyse des offres techniques et financières,
- Participation à la récupération des pièces administratives.

Monsieur le Président précise aux membres du Bureau que le montant cumulé des avenants représente une plus-value de 5,07% par rapport au montant initial du marché établi à 283 000,00 € HT.

Considérant l'avis favorable de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 13 octobre 2026.

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 16/10/2026
ID : 085-258502962-20261013-D142_BUR131026-DE

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Approuver l'avenant n° 2 au marché 2024-M707,

Autoriser le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le titulaire ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Approuve l'avenant n° 2 au marché 2024-M707,

Autorise le Président à conclure et signer l'avenant susmentionné à intervenir avec le titulaire ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Damien Grasset
Président de Trivalis
15 oct. 2026
Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Guy Plissonneau
Trivalis - 1er Vice-Président
15 oct. 2026
Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).